

Si nous continuons d'assurer les dépôts, non seulement ceux du citoyen moyen mais aussi ceux des gros déposants, les grandes banques et les banques étrangères, il nous faut des mécanismes de surveillance qui détectent les faiblesses avant qu'elles ne s'aggravent et que le public ne doive réparer le pots cassés.

La façon dont nous réglementons les institutions financières a fait l'objet de nombreuses études. Nombre d'entre elles ont réclamé des réformes bien plus importantes que ce qu'on nous propose aujourd'hui. Se sont déjà penchés sur cette question, un comité du Sénat, le comité des finances et la commission Wyman nommée par le ministre.

Nous espérons que le gouvernement procédera à une réforme plus fondamentale sous peu. Par exemple, nous souscrivons à la recommandation du comité des finances qui réclamait la création d'un organisme administratif national chargé de coordonner les efforts dans le domaine de la réglementation des institutions financières, notamment la Société d'assurance-dépôts du Canada, l'inspecteur général des banques, et le département des assurances qui inspecte les sociétés de fiducie et les sociétés de prêts. Nous attendons avec beaucoup d'impatience une réforme plus fondamentale de la part du gouvernement.

● (1600)

Je tiens à dire maintenant que la façon dont on a traité la faillite de la Banque Commerciale et de la Norbanque a eu des retombées négatives, surtout pour les caisses de crédit. Ce sont des établissements financiers sûrs qui nous servent bien. Ces caisses symbolisent l'utilité de la coopération et les avantages qu'en retirent les gens en se regroupant afin de résoudre leurs problèmes. Cependant, à la suite des problèmes qu'a entraînés la faillite de la Banque Commerciale, lorsque certaines personnes, se rendent à leur caisse de crédit, elles demandent si elle est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Or, les caisses de crédit ne le sont pas. Ce sont de solides institutions financières, mais elles ne sont pas assurées de cette façon.

Elles voudraient trouver un moyen d'être affiliées à la Société d'assurance-dépôts du Canada. Je n'ai pas de solution concrète à proposer, mais elles souhaiteraient être affiliées, afin de rassurer les gens au sujet de leur situation financière et de montrer au gouvernement qu'elles sont bien administrées. Selon moi, le gouvernement doit se pencher sur cette question s'il envisage sérieusement une réforme des institutions financières.

[Français]

Monsieur le Président, je veux dire quelques mots dans l'autre langue officielle. Cette législation a deux points. Le premier est une augmentation de la grandeur du conseil d'administration de la Société. Pour nous, la question est de savoir pourquoi cette augmentation a inclus seulement les nouvelles représentations du secteur privé et pourquoi ne pas avoir une représentation du secteur public, comme le département des consommateurs? Et pourquoi pas une représentation des consommateurs?

L'autre mesure particulière que cette législation prévoit est d'augmenter les primes d'assurance pour les banques et pour d'autres compagnies financières.

Société d'assurance-dépôts du Canada—Loi

Nous voulons demander pourquoi augmenter les primes sans demander à la Société le pouvoir d'annuler les contrats d'assurance? Pourquoi augmenter les primes en même temps que préserver la possibilité de donner un rabais aux banques?

Monsieur le Président, le point central, à notre avis, c'est que la législation à l'étude aujourd'hui pose quelques questions. Mais cette législation laisse la chose la plus importante à faire dans l'avenir, c'est-à-dire, effectuer une réforme dans le domaine de la réglementation des institutions financières, une réforme en profondeur.

Monsieur le Président, tout le monde reconnaît que nous avons eu beaucoup de problèmes avec la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque. Ces difficultés ont indiqué que nous devons réexaminer notre réglementation dans le domaine financier. Cette réglementation est-elle efficace? Et l'expérience a indiqué que cette réglementation est très faible. Quand le gouvernement va-t-il effectuer une réforme dans ces domaines?

Monsieur le Président, ce sont là les choses que nous voulons que le gouvernement fasse bientôt.

[Traduction]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, il y a lieu de féliciter le gouvernement d'avoir proposé cette mesure provisoire afin de réussir petit à petit à cerner le problème de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Les députés savent qu'à la fin de la dernière année financière, les pertes et le déficit de caisse avaient été calculés à environ 1.2 milliard de dollars. Évidemment, certaines sommes ayant été dépensées cette année pour faire face aux difficultés de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque, ce déficit sera passablement plus élevé. Il importe donc d'augmenter le montant des primes, ce qu'autorise la loi actuelle. C'est pourquoi le comité des finances de la Chambre des communes a recommandé que les primes soient provisoirement portées d'un trentième de 1 p. 100 à un dixième de 1 p. 100, jusqu'à ce qu'un nouvel organisme puisse se pencher sur cette question et établir le montant des primes ou encore trouver un moyen de se débarrasser du passif énorme accumulé par ce compte d'assurance-dépôts. D'une certaine façon, cette mesure tient compte des recommandations de la Chambre au sujet des primes.

Je voudrais aborder brièvement la question des administrateurs. Il est extrêmement important que cette société ait des administrateurs privés qui connaissent bien le domaine des assurances. Hélas, dès le début, cette société a été administrée par des fonctionnaires à Ottawa. Dans les faits, ce n'était même pas les fonctionnaires dont il est question dans le projet de loi. Bien que le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant des assurances, l'inspecteur général des banques et le sous-ministre des Finances soient censés administrer la société, en réalité, ils se font remplacer. Ils ne se sont jamais vraiment réunis. Ils ne se sont jamais vraiment attelés à la tâche et n'ont jamais essayé de veiller aux intérêts de la Société. Ainsi, cette dernière a, dans une certaine mesure, été gérée presque comme s'il s'agissait d'un ministère fédéral.

Quand les sociétés Crown Trust, Greymac et Seaway nous ont causé des problèmes, le gouvernement a dit à la Chambre: «Nous avons un problème politique parce que l'assurance-dépôts n'est pas suffisante; augmentons donc rétroactivement la somme assurée et payons \$60,000 d'assurance à tous les